



R A P P O R T A N N U E L 2 0 0 8 • 2 0 0 9



Conseil
des ressources humaines
du secteur culturel

Cultural
Human Resources
Council

RAPPORT DU PRÉSIDENT — *Assemblée générale annuelle 2009*

Chers collègues,

Puisque que je quitte, après sept années consécutives, le poste de président du CRHSC, je suis tenu de revenir plus loin que sur cette dernière année. En fait, je me dois de parler du progrès que le CRHSC a accompli depuis mon arrivée au conseil en 1998 et ma nomination à la présidence en 2002.

Le CRHSC, au cours de ses premières années, a consacré un grand nombre de ses ressources pour répondre aux besoins des artistes indépendants; « L'Art de gérer sa carrière » (2002) fut l'une des premières publications à ce titre. Aujourd'hui avec un « Guide de l'enseignant », des fiches spécifiques à chacune des disciplines culturelles, et sa mise à jour récente (parution prévue à l'AGA 2009), elle demeure toujours une ressource de choix pour les artistes et travailleurs du secteur culturel au Canada.

Le CRHSC, demeurant à travers ses projets, réceptif aux besoins des artistes indépendants, a modifié au cours de ces dernières années son champ d'action pour répondre aux besoins des industries du secteur culturel. Nous avons motivé le développement de stratégies industrielles pour « le cinéma et la télévision » ainsi que pour « la musique et l'enregistrement sonore » et nous avons mis sur pied un Conseil consultatif national sur la formation pour chacune de ces deux industries. Nous avons également élaboré une carte routière technologique pour la création de contenu dans les médias numériques afin de déterminer les besoins des créateurs dans ce domaine pour les cinq prochaines années.

Tout récemment, le CRHSC a porté son attention sur les employeurs. Cela s'est traduit par un remaniement en profondeur de la gouvernance au conseil et un roulement important au niveau de ses membres afin d'assurer une représentation équilibrée entre employeurs et employés des huit secteurs culturels.

Un autre des projets importants du CRHSC, à mon entrée au conseil, était l'étude des RH du secteur culturel; étude commanditée par le PC et la RHDCC et parue en 2002 sous le titre « Le reflet de notre avenir ». Aujourd'hui, sept ans plus tard, nous entreprenons une mise à jour de ce travail. J'ai l'honneur de présider le comité de direction, chargé de superviser ce projet conséquent, et de travailler avec le *Conference Board of Canada* en tant que consultants. Nous sommes maintenant au cœur de l'ouvrage avec la recherche d'informations sur le marché du travail (phase 1) et la préparation des consultations et analyses à venir (phase 2). Cette seconde étude sur les RH du secteur culturel paraîtra en juin 2010.

Ce fut un réel plaisir et un honneur d'avoir été votre président durant ces sept dernières années. Je continuerai de m'impliquer en tant qu'ancien président du conseil et actuel président du comité de direction de l'étude des RH du secteur culturel, tout en poursuivant ma propre carrière professionnelle comme musicien et enseignant, et également comme ardent défenseur d'un comité du secteur culturel dans ma province natale, le Nouveau-Brunswick.

Merci pour votre soutien et votre implication à tous.

Richard Hornsby
PRÉSIDENT

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE — *Assemblée générale annuelle 2009*

Chers amis et collègues,

Cette année qui s'achève fut une année productive en termes de travail accompli et capitale pour avoir posé les bases des nouvelles orientations du CRHSC.

Voici, brièvement résumées, certaines de nos réalisations pour l'exercice 2008/2009 :

Cinéma et télévision

- Réunion du Conseil consultatif national sur la formation pour le cinéma et la télévision
- Rencontres avec les organismes régionaux de formation
- Élaboration du plan de cours sur la sensibilisation à la sécurité sur le plateau et l'étiquette sur le plateau (approuvé par la plus part des administrations provinciales)
- Cours portant sur les compétences en affaires pour producteurs
- Cours en comptabilité de production

Musique et enregistrement sonore

- Réunion du Conseil consultatif national de la formation pour l'industrie de la musique
- Rencontre du comité de formation du CCNF
- Élaboration de contenu de cours sur les compétences en marketing pour l'industrie de la musique

Édition de magazines

- Enquête sur la rémunération pour les éditeurs de magazines

Médias numériques

- Développement d'une carte routière technologique pour la création de contenu pour médias numériques

Pour ce qui a trait à l'avenir, nous nous consacrons pleinement à une seconde étude sur les ressources humaines du secteur culturel, menée par le *Conference Board of Canada*, sous l'égide d'un comité de direction du secteur culturel. Le secteur culturel sera, dans les mois à venir, consulté de façon intense et l'information reçue sur le marché du travail sera compilée pour dresser un tableau clair de la main d'œuvre du secteur culturel et de ses besoins en RH. Cette étude paraîtra en juin 2010 — à notre AGA, au même moment, l'année prochaine. Elle contiendra d'importantes constatations qui permettront de guider le travail du CRHSC pour les années à venir.

Sur une note plus personnelle, je me joins au conseil et à l'équipe pour adresser nos profonds adieux à Brigitte Clavette, qui fut notre représentante des arts visuels et métiers d'art durant deux mandats, ainsi que notre « bijoutière maison » (plusieurs d'entre nous sont parées de ces merveilles, colliers et boucles d'oreilles de chez Clavette !).

Nous devons également faire nos adieux à trois membres extraordinaires du conseil que nous saluons, Richard Hornsby, Bruce Porter et Mark Melymick, dont la contribution au CRHSC date de plus d'une dizaine d'années.

Mark a apporté passion et énergie à la table du conseil en tant que représentant de l'ACTRA, et également membre de la *WGC* et d'*Equity*. Comédien et enseignant du *Sheridan's Performing Arts Programme*, il s'est fait l'avocat des artistes émergents et indépendants à chaque réunion du CRHSC — sans faille !

La profonde sagesse inébranlable de Bruce, notre œil de lynx éditorial en tant que secrétaire du conseil, sa profonde compréhension de la gouvernance, son dévouement aux artistes actifs et son merveilleux sens de l'humour, ont animé et éclairé les débats de la direction et du conseil depuis plusieurs années.

L'engagement de Richard comme président durant ces sept dernières années a été sans égale. Il a dirigé le conseil d'une main ferme souvent à travers des eaux troubles voire agitées. Le CRHSC a énormément profité de cette main franche sur le gouvernail, de sa passion pour les arts, sa compréhension innée des besoins des artistes indépendants, son rôle en tant qu'enseignant, et sa vaste connaissance des industries culturelles.

J'ai personnellement tiré un grand bénéfice d'avoir ces individus remarquables à mes côtés comme amis et collègues et ils vont certainement me manquer.

Nous leurs souhaitons tous le meilleur — et espérons que leur engagement vis-à-vis du CRHSC ne faiblira pas !

Susan Annis
DIRECTRICE GÉNÉRALE

**Conseil des ressources humaines
du secteur culturel**

**États financiers
au 31 mars 2009**

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Bilan	3
Résultats d'exploitation	4
Évolution des actifs nets	5
Notes complémentaires	6 - 11
Relevé des revenus	12



Rapport des vérificateurs

Aux membres du
Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Raymond Chabot Grant Thornton LLP
2505 St-Laurent Blvd.
Ottawa, Ontario K1H 1E4

Telephone: 613-236-2211
Fax: 613-236-6104
www.rcgt.com

Nous avons vérifié le bilan du Conseil des ressources humaines du secteur culturel au 31 mars 2009 et les états des résultats d'exploitation et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur les corporations canadiennes, nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception des changements décrits à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada, le 4 juin 2009

Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Bilan

au 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	341 288	671 084
Placements à court terme (note 4)	92 897	121 952
Débiteurs	59 402	88 200
Frais payés d'avance	5 450	10 561
	<u>499 037</u>	<u>891 797</u>
Placements (note 4)	176 522	72 471
Immobilisations (note 5)	1 069	1 527
	<u>676 628</u>	<u>965 795</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	218 385	349 467
Fonds engagés (note 6)	87 001	292 139
Revenus reportés	17 626	18 088
	<u>323 012</u>	<u>659 694</u>
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	1 069	1 527
Non affectés	352 547	304 574
	<u>353 616</u>	<u>306 101</u>
	<u>676 628</u>	<u>965 795</u>

Les notes complémentaires et l'annexe 1 font partie intégrante des états financiers.

Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Résultats d'exploitation

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Revenus (annexe 1)	<u>1 779 507</u>	<u>2 169 085</u>
Dépenses		
Mobilier, matériel et location	23 623	25 957
Programmes de stages	348 539	485 344
Honoraires d'avocats, de comptabilité et de vérification	13 900	14 300
Communications et marketing	30 997	36 234
Loyer et frais d'entreposage	59 053	56 307
Assurances	4 450	3 240
Frais de bureau	27 385	40 918
Poste et messagerie	6 672	10 175
Créances douteuses	84	204
Frais bancaires	3 047	3 516
Honoraires professionnels	334 883	434 922
Impression et traduction	139 545	136 504
Salaires, bénéfices et rémunérations occasionnelles	383 664	423 589
Télécommunications	18 891	25 346
Déplacement et hébergement	326 074	376 856
Conception et développement du site web	10 727	68 229
Amortissement des immobilisations	458	654
	<u>1 731 992</u>	<u>2 142 295</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>47 515</u>	<u>26 790</u>

Les notes complémentaires et l'annexe 1 font partie intégrante des états financiers.

Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>		<u>2008</u>
	<u>Investis en immobilisations</u>	<u>Non affectés</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
Solde au début	1 527	304 574	306 101
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(458)	47 973	47 515
Solde à la fin	<u>1 069</u>	<u>352 547</u>	<u>353 616</u>

Les notes complémentaires et l'annexe 1 font partie intégrante des états financiers.

Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel ("le Conseil") est un organisme à but non-lucratif constitué sans capital-action le 4 octobre 1994 en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Le Conseil a pour mission d'entamer, de coordonner et de promouvoir la planification, la gestion, le développement et la formation en ressources humaines dans le secteur culturel. Ces états financiers présentent l'ensemble des programmes du Conseil. En tant qu'organisme à but non-lucratif, le Conseil est exempt d'impôts.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1er avril 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, la société a appliqué les nouvelles recommandations du chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, qui traite de la continuité d'exploitation. Les nouvelles recommandations, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008, exigent de la direction qu'elle évalue la capacité de la société à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter. La nouvelle exigence couvre seulement les informations à fournir et n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la société.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction du Conseil doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Conseil pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classé dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Il est évalué à la juste valeur et toute variation à la juste valeur est comptabilisée dans les résultats d'exploitation.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur. Les gains latents ou les pertes latentes afférents sont comptabilisés dans les actifs nets jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier soit considérée comme durable.

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les débiteurs sont classés comme prêts et créances et les créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute variation à la juste valeur est comptabilisée dans les résultats d'exploitation.

Constatation des produits

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagés les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports non dépensés sont comptabilisés à titre de fonds engagés au bilan jusqu'au terme de l'entente connexe. Les apports non dépensés à la date de terminaison de chaque entente de contribution sont remboursables au donateur.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à titre de revenus lorsque le Conseil reçoit les immobilisations. Ces apports sont comptabilisés à la juste valeur des immobilisations ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les revenus de placements sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

L'équipement informatique est comptabilisé au coût et amorti en fonction de la durée probable d'utilisation en tenant compte de la valeur résiduelle selon la méthode du solde dégressif au taux annuel de 30%.

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice sont amorties en utilisant un taux égal à la moitié du taux annuel.

Les acquisitions d'immobilisations relatives aux projets du Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada (RHDSC) sont passées en charge à la date d'acquisition puisque les immobilisations ne deviennent la propriété du Conseil seulement lorsque l'approbation du directeur général des Partenariats en ressources humaines est reçue à la conclusion du projet.

4 - PLACEMENTS

Les placements comprennent des certificats de dépôts garantis portant intérêt entre 1,60 % et 4,86 % (4,11 % et 4,86 % - 2008) et échéant entre août 2009 et mars 2011.

5 - IMMOBILISATIONS

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	9 297	8 228	1 069
	2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	9 297	7 770	1 527

Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

6 - FOND^S ENGAGÉS

Fonds provenant de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDSC) et du département Patrimoine canadien (DPC):

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
<u>RHDSC</u>		
Solde au début	213 737	48 464
Apports reçus	1 236 124	2 052 636
Dépenses engagées	<u>(1 441 262)</u>	<u>(1 887 363)</u>
Solde à la fin	<u>8 599</u>	<u>213 737</u>
<u>DPC</u>		
Solde au début	78 402	62 415
Apports reçus	158 400	184 800
Dépenses engagées	<u>(158 400)</u>	<u>168 813</u>
Solde à la fin	<u>78 402</u>	<u>78 402</u>
Solde total à la fin	<u>87 001</u>	<u>292 139</u>

Les fonds engagés représentent l'excédent des revenus sur les dépenses des différents programmes pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. En vertu des diverses ententes de financement, ces sommes peuvent être reportées à l'exercice financier suivant, sauf dans le cas des ententes prenant fin au cours de l'exercice financier courant ou lorsque les fonds sont retournés au donateur. Au 31 mars 2009, un montant de 87 001 \$ (64 111\$ en 2008) doit être retourné à un donateur.

7 - EMPRUNT BANCAIRE

Le Conseil a un emprunt bancaire autorisé totalisant 50 000 \$ qui n'était pas utilisé au 31 mars 2009 et 31 mars 2008. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel plus 1 % (5,15 %; 7,02 % en 2008) et est garanti par une cession générale des créances.

8 - ENGAGEMENTS

Le Conseil s'est engagé, d'après des contrats de location pour ses locaux et pour de l'équipement de bureau, échéant entre juin 2009 et octobre 2012, à verser une somme de 79 718 \$. Les paiements minimum exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 61 675 \$ en 2010, 15 326 \$ en 2011 et 2 717 \$ en 2012. Le renouvellement du bail pour la location des locaux s'effectue sur une base annuelle.

9 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Les opérations du Conseil sont substantiellement financées par des contributions de RHDSC.

Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

10 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Le Conseil est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Conseil.

Le Conseil ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Conseil est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement le Conseil à un risque de crédit représentent principalement des comptes clients. Le risque de crédit lié aux comptes clients est limité, étant donné que la majorité des comptes clients provient de deux départements gouvernementaux.

Risque de taux d'intérêt

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc la société à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et placements à court terme et à s'assurer que Conseil dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires de montant autorisé suffisant. Le Conseil établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Instruments financiers à court terme

La juste valeur des actifs et passifs à court terme est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

11 - ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.

12 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Notes complémentaires

au 31 mars 2009

13 - NORMES COMPTABLES FUTURES

En septembre 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a modifié la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et plusieurs chapitres de la série 4400, et a apporté des modifications corrélatives à d'autres chapitres du Manuel de l'ICCA. Les principaux changements apportés touchent notamment les éléments suivants :

- Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, « États des flux de trésorerie », et 1751, « États financiers intermédiaires »;
- Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
- Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
- Ajout de directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430, « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », pour les petites entités.

De plus, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », qui établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 et le Conseil les mettra en application à compter du 1er avril 2009. La direction du Conseil n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence qu'aura l'application de ces modifications sur les états financiers.

En décembre 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié une nouvelle norme comptable, soit le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital ». Le nouveau chapitre établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital du Conseil et la façon dont il est géré. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er août 2008 et le Conseil la mettra en application à compter du 1er avril 2009. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'aura pas d'incidence sur les résultats financiers du Conseil.

Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Relevé des revenus - (annexe 1)

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Fonctionnement		
Entente d'infrastructure (4617965)	469 260	135 045
Entente d'infrastructure (625624)		333 306
	<u>469 260</u>	<u>468 351</u>
Ententes connexes		
<i>Insertion professionnelle des jeunes</i>		
Carrières vouées au patrimoine - DPC		168 813
Projet "Mentoring Youth" en culture - RHDCC	(801)	415 357
Programme Objectif carrière - conseils sectoriels - RHDCC	243 231	
Programme national de formation dans le secteur des arts - DPC	164 478	
<i>Développement de stratégies pour les industries culturelles</i>		
Stratégie de formation pour les industries culturelles	125 663	581 563
Carte routière technologique - Nouveaux médias	91 294	7 728
Stratégies de formation du secteur industriel 2	563 530	
<i>Stratégies en ressources humaines</i>		
Liens à l'éducation		11 548
Étude des ressources humaines du secteur culturel	3 226	
<i>Analyse des professions / promotion</i>		
Compétences, outils et analyse des lacunes en formation		146 711
<i>Information sur le marché du travail culturel</i>		
Représentation du secteur culturel		136 676
IMT Les ressources humaines dans le secteur du patrimoine bâti au Canada		133
<i>Développement de curriculum</i>		
L'art de gérer sa carrière - ajouts disciplinaires		129 273
	<u>1 190 621</u>	<u>1 597 802</u>
Générés par le Conseil		
Subventions	79 500	71 885
Intérêts et divers	10 115	10 573
Frais d'adhésion	26 920	13 885
Ventes de produits et services	3 091	6 589
	<u>119 626</u>	<u>102 932</u>
	<u>1 779 507</u>	<u>2 169 085</u>